

placé à la Croix-Rousse, par exemple, éprouverait une perte de 60 f. par jour, soit 18000 f. par an, pour 300 jours de travail, indépendamment de bien d'autres inconvénients, notamment celui de ne pouvoir conserver sans désorganisation fréquente un atelier de 100 ouvrières au milieu d'une grande ville, et un autre qui viendra à l'esprit de tout le monde, sans qu'il soit besoin de l'énoncer.

Il resterait à examiner l'évaluation de 650,000 f. relatives aux fournitures d'eau à des domiciles particuliers et à des ateliers d'industrie, dont l'auteur ne fait qu'une seule catégorie, ce qui ne doit pas être, car celui qui prendra un pouce fontainier (20,000 litres) ne s'abonnera pas au même taux que celui qui ne consommera que 2 ou 3 hectolitres.

Les brasseurs de bière, les baigneurs, les teinturiers ne manqueront pas d'obtenir de fortes réductions sur le prix maximum, bien qu'il soit très-bas, il faut en convenir, en ce qui concerne les ménages ; autrement l'emploi de l'eau distribuée ne leur serait pas possible. Supposons, en effet, qu'un de ces industriels en consomme 100 hectolitres par jour, il devrait payer 1825 francs par an, et c'est beaucoup trop ; car s'il veut avoir chez lui une pompe et un cheval pour extraire l'eau infiltrée dans le sol, il lui en coûtera la moitié moins. L'Annuaire de Lyon porte le nombre de nos chefs d'établissements de teinture à 80 ; s'ils employaient, au prix du tarif, la quantité moyenne de 100 hectolitres par jour chacun, cela formerait la somme annuelle de 146,000 fr. donnée par cette seule branche d'industrie. Nous ne conseillerions à personne de compter sur la totalité et même sur la moitié de ce chiffre.

Il y a donc exagération dans l'évaluation mentionnée ci-dessus ; mais, de plus, il y a quelque chose que nous ne nous expliquons pas bien : d'une part en faisant la répartition des 8 mètres cubes pris à la rivière d'Ain, l'auteur du projet a consacré 43 millions de litres par jour aux distributions particulières ; d'autre part il porte en lignes de compte une